Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Septembre 2008 : faible remontée du chômage

Le canton de Vaud a vu son taux de chômage progresser de 0.1 point pour s'établir à 3.8% à fin septembre 2008. Il retrouve la même valeur que celle comptabilisée l'an dernier à pareille époque.

Le nombre de chômeurs inscrits (1) enregistre une légère augmentation pour se fixer à 12'525, soit 351 personnes de plus qu'en août 2008 (+2.9%). L'effectif des demandeurs d'emploi (2) suit la même évolution avec une hausse de 375 personnes (+2.2%) et s'élève à 17'745. Par ailleurs, au cours du mois de septembre 2008, nous constatons 2'654 nouvelles inscriptions, alors que les annulations de dossiers se chiffrent à 2'279, dont 1'576 demandeurs d'emploi ayant annoncé avoir trouvé un emploi.

Par rapport au mois dernier, le chômage a augmenté dans la quasi-totalité des branches économiques, plus particulièrement dans l'"hôtellerie et restauration" (+70 chômeurs) et le "transport et communication" (+41).

Toutes les catégories d'âge ont enregistré une progression du nombre de chômeurs, à l'exception des 60 ans et plus. Les chômeurs inscrits depuis moins de 12 mois voient également leurs effectifs progresser de 415 personnes (+4.3%), atteignant ainsi le seuil des 10'000. Les femmes (+3.3%) et les étrangers, ressortissants ou non de l'UE 25 (+3.9%) présentent des effectifs de chômeurs en augmentation par rapport au mois d'août 2008.

Au niveau des régions, seuls deux districts affichent, ce mois-ci, un taux de chômage inchangé : la Broye-Vully et l'Ouest lausannois. Avec 0.3 point de plus, le district d'Aigle comptabilise la progression la plus marquée, inscrivant un taux de 4.2%. Parmi les communes de plus de 3'000 habitants actifs, les hausses les plus sensibles du nombre de chômeurs concernent Yverdon-les-Bains (+68 chômeurs) et Vevey (+45).

NB : Les chiffres détaillés sont disponibles sur www.vd.ch/emploi (rubrique Statistiques)

(1) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP), n'exerçant aucune activité lucrative au-delà de 6 heures par semaine et immédiatement disponible pour un emploi.

(2) Toute personne inscrite à un office régional de placement (ORP).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 octobre 2008

DEC, Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01